

Accès au titre de comptable-fiscaliste agréé

Faible taux de réussite à l'examen de l'IPCF en 2014 : l'Institut réagit et envoie 2.000 publications informatives à ses stagiaires et à 200 écoles

Sur les 660 candidats-membres de l'IPCF qui ont passé en 2014 l'examen pratique d'aptitude (épreuves orale et écrite) permettant d'obtenir le titre de comptable(-fiscaliste) agréé, peu nombreux sont ceux qui ont réussi. Ce faible taux de réussite se répète chaque année.

"Il nous semble essentiel que des mesures concrètes soient mises en place pour améliorer le taux de réussite à l'examen pratique d'aptitude que nous organisons. Pour ce faire, nous souhaitons principalement améliorer notre communication vers nos stagiaires et vers les établissements d'enseignement qui octroient des diplômes donnant accès au stage.", souligne Jean-Marie Conter, Président de l'IPCF et comptable-fiscaliste agréé.

Concrètement, l'IPCF a réalisé une publication intitulée « *Présentation des matières à connaître pour l'examen pratique d'aptitude* ». Dans le courant du mois de février, l'Institut a envoyé 5 exemplaires du document à 200 directeurs d'établissements d'enseignement et doyens. L'objectif est clair : leur permettre de disposer de la liste exhaustive des matières pouvant être intégrées dans leurs cours destinés aux étudiants intéressés par la profession de comptable-fiscaliste. L'Institut se tient également à la disposition des **écoles** pour l'organisation de séances d'information dans leurs locaux.



Signalons que la publication a également été adressée aux **Ministres de l'Enseignement** ainsi qu'aux **stagiaires actuels de l'IPCF**. Pour ces derniers, la publication constitue une préparation intense à l'examen. Ce document est téléchargeable sur le site de l'Institut via le lien http://www.ipcf.be/uploads/documents/referentiel_fr.pdf.

«Nous espérons vivement, par cette initiative, améliorer le taux de réussite de nos stagiaires dans les années à venir. Nous y croyons fermement!», poursuit Jean-Marie Conter.

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be
IPCF	Jean-Marie Conter	Président	02 626 03 80	jean-marie.conter@ipcf.be



Bruxelles, 30 mars 2015
Communiqué de presse

A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)

Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales.

En Belgique, seules les personnes disposant d'une agrégation peuvent exercer la profession de comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé. Depuis le 1^{er} juillet 2013, un comptable salarié peut lui aussi, devenir - sur une base volontaire - membre de l'IPCF.

Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables(-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. L'IPCF a également pour mission de veiller au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agrégation légale requise du comptable(-fiscaliste).

L'Institut compte plus de 6.000 membres et stagiaires.

www.ipcf.be

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be
IPCF	Jean-Marie Conter	Président	02 626 03 80	jean-marie.conter@ipcf.be